

2019-191



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

Affaire suivie par : M. MACKOWIAK
Tel. : 03 88 21 67 60
marc.mackowiak@grand-est.gouv.fr

Strasbourg, le 25 FEV. 2019

Madame la Présidente,

Par courrier du 16 janvier dernier, vous m'avez adressé la résolution adoptée par le conseil rhénan à l'occasion de sa séance plénière du 3 décembre 2018, ce dont je vous remercie.

S'agissant de la 1^{re} demande formulée dans la résolution, je partage votre souhait de définir des directives claires et des objectifs précis assortis d'une analyse des réalisations à l'issue de la période du 1^{er} projet interreg TRISAN. Ce projet a en effet, contribué au travail en réseau et à l'identification de coopérations prioritaires dans le Rhin supérieur. Le nouveau projet devra permettre de présenter un cadre d'action opérationnel pour des projets concrets, en lien avec les travaux du groupe de travail « santé » de la Conférence du Rhin supérieur :

- organiser la surveillance et l'observation de la santé,
- faciliter l'accès à l'offre de soins en subsidiarité, dont la prévention,
- conditionner et assurer des soins selon des règles légales et financières préétablies,
- répondre de concert aux défis de la démographie et de la formation en santé,
- promouvoir les échanges de bonnes pratiques.

A défaut d'une reconduction de TRISAN avec l'aide de moyens interreg et ce malgré l'engagement de nos trois délégations, j'émet un avis favorable à sa poursuite dans l'intérêt partagé de l'ensemble des partenaires du projet, dans des conditions qui permettront de répondre à ces objectifs.

Enfin, je suis également favorable s'agissant de votre seconde demande visant à l'élaboration d'un cadre d'action opérationnel en coopération avec les partenaires du projet et le groupe de travail « santé ». C'est d'ailleurs ce à quoi s'attache, je le sais pour échanger régulièrement avec Mr Lannelongue, l'Agence Régionale de Santé, qui assure la présidence du groupe de travail « santé » de la Conférence du Rhin supérieur. Cette démarche est fondamentale dans l'intérêt des patients de part et d'autre de la frontière. La valeur ajoutée de ce cadre résidera dans la réponse pré-opérationnelle qu'il constituera pour des diagnostics permettant de décliner les actions en mode gestion de projets, une planification à long terme, une simplification des démarches administratives des patients...

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Le Préfet,

Madame Claudine GANTER
Conseillère régionale
Présidente de la commission relations internationales et transfrontalières
Présidente du conseil rhénan
1, Place Adrien ZELLER
67 000 STRASBOURG

Jean-Luc MARX